

Conseil Municipal du MERCREDI 11 FEVRIER 2026

Procès Verbal

Le Président



La Secrétaire



► Ordre du jour :

- 1 / Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 4 décembre 2025,
- 2/ Délibération pour autoriser notre commune à liquider des dépenses d'investissements sans attendre l'adoption du budget 2026,
- 3/ Compte Financier Unique M57 et M49 année 2025,
- 4/ Délibération d'affectation de résultat,
- 5/ Délibération pour décrire les actions et leurs coûts qu'il convient d'entreprendre cette année sur notre forêt communale,
- 6/ Délibération pour valider les tarifs d'abonnement concernant la bibliothèque municipale de Cousance,
- 7/ Délibération pour créer un poste structurel d'Adjoint Technique qui concerne précisément Madame CLAUDIN, agent d'entretien des bâtiments communaux,
- 8/ Divers et dernières minutes.

- ▶ Ouverture de la séance à : 20 h 00
- ▶ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14
- ▶ Présents à la séance : 11 Quorum : 7
- ▶ Date de convocation : 4 février 2026
- ▶ Présents :
- ▶ BRETIN Christian, COLONozET Nathalie, LIEVIN Daniel, FORAS Annie,
- ▶ RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte, DAUVERGNE Eliane,
- ▶ BOUGAUD Josiane, RUFFIER Astrid, LAZZATONI Anthony.

- ▶ Absents excusés :

ROUX Philippe donne procuration à LIEVIN Daniel
GAUDILLAT Bruno donne procuration à DAUVERGNE Eliane
MENOUIILLARD Aline donne procuration à FORAS Annie

- ▶ Président : BRETIN Christian
- ▶ Secrétaire: COLONozET Nathalie

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de
Conseil Municipal du 4 décembre 2025



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).

- ▶ 2/ Délibération pour autoriser notre commune à liquider des dépenses d'investissements sans attendre l'adoption du budget 2026



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, notre collectivité peut sur accord du Conseil Municipal engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Budget général Dépenses d'investissement

Chapitre	Budgétisé pour 2025	Autorisation des dépenses pour 2026
20	65 000,00 €	16 250,00 €
21	354 430,29 €	88 607,57€
23	18 700,00 €	4 675,00 €

Budget eau Dépenses investissement

Chapitre	Budgétisé pour 2025	Autorisation des dépenses pour 2026
21	790 223,52 €	197 555,88€

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

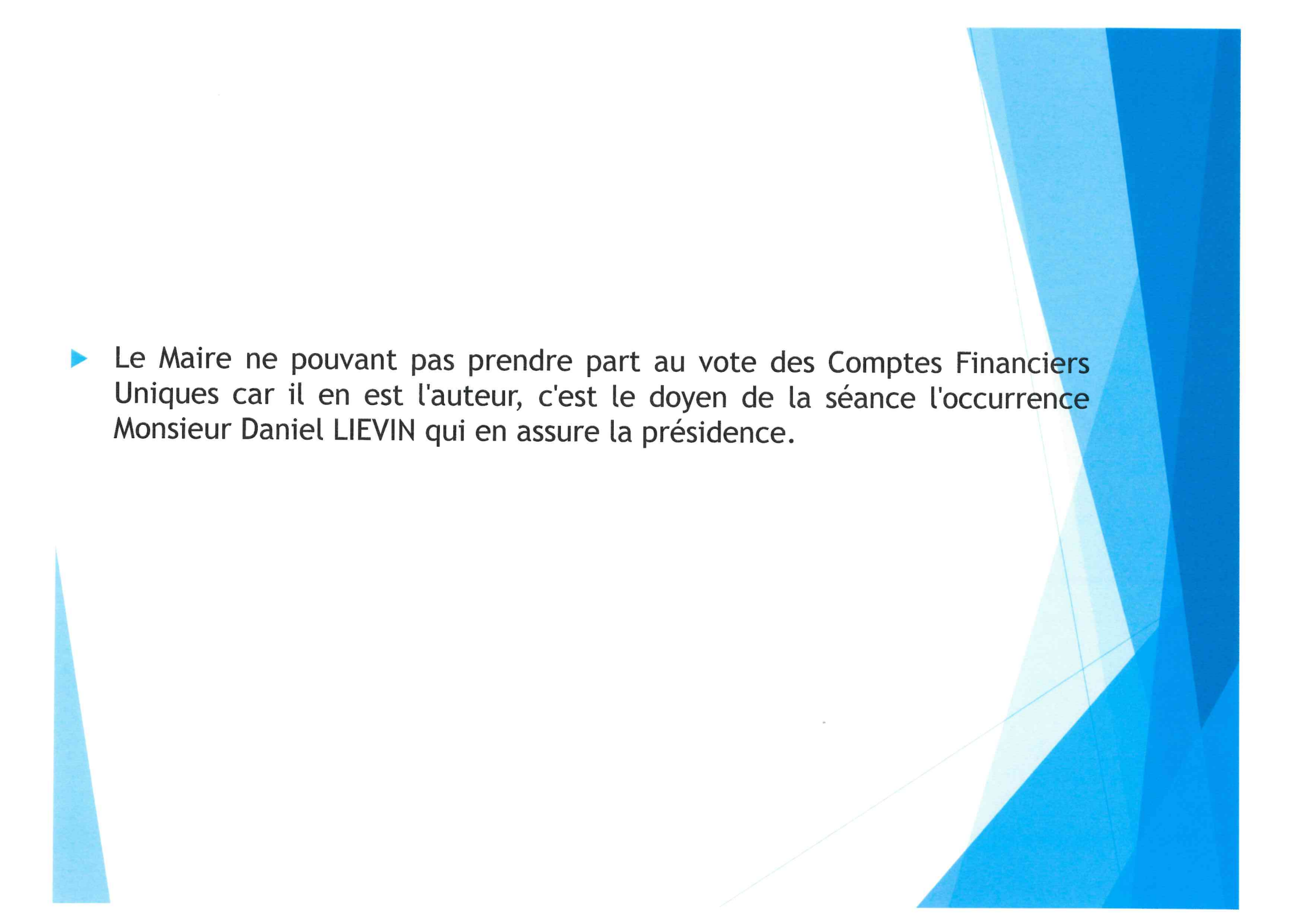
3/ Comptes Financiers Uniques M57 et M49 2025



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

Compte Financier Unique – Budget M 57 Année 2025

Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total section
Prévisions budgétaires	1 197 293,50 €	1 055 988,00 €	2 253 281,50 €
Titres de recettes	608 138,10 €	1 143 881,55 €	1 752 019,65 €
Dépenses	Investissement	Fonctionnement	Total section
Prévisions budgétaires	610 582,79 €	1 055 988,00 €	1 666 570,79 €
Mandat émis	525 520,97 €	874 540,13 €	1 400 061,10 €
Résultat exercice N	82 617,13 €	269 341,42 €	351 958,55 €
Résultat exercice N-1	- 586 710,71 €		-586 710,71 €
Reste à réaliser			
Résultat	- 516 093,58 €	269 341,42 €	- 246 752,16 €

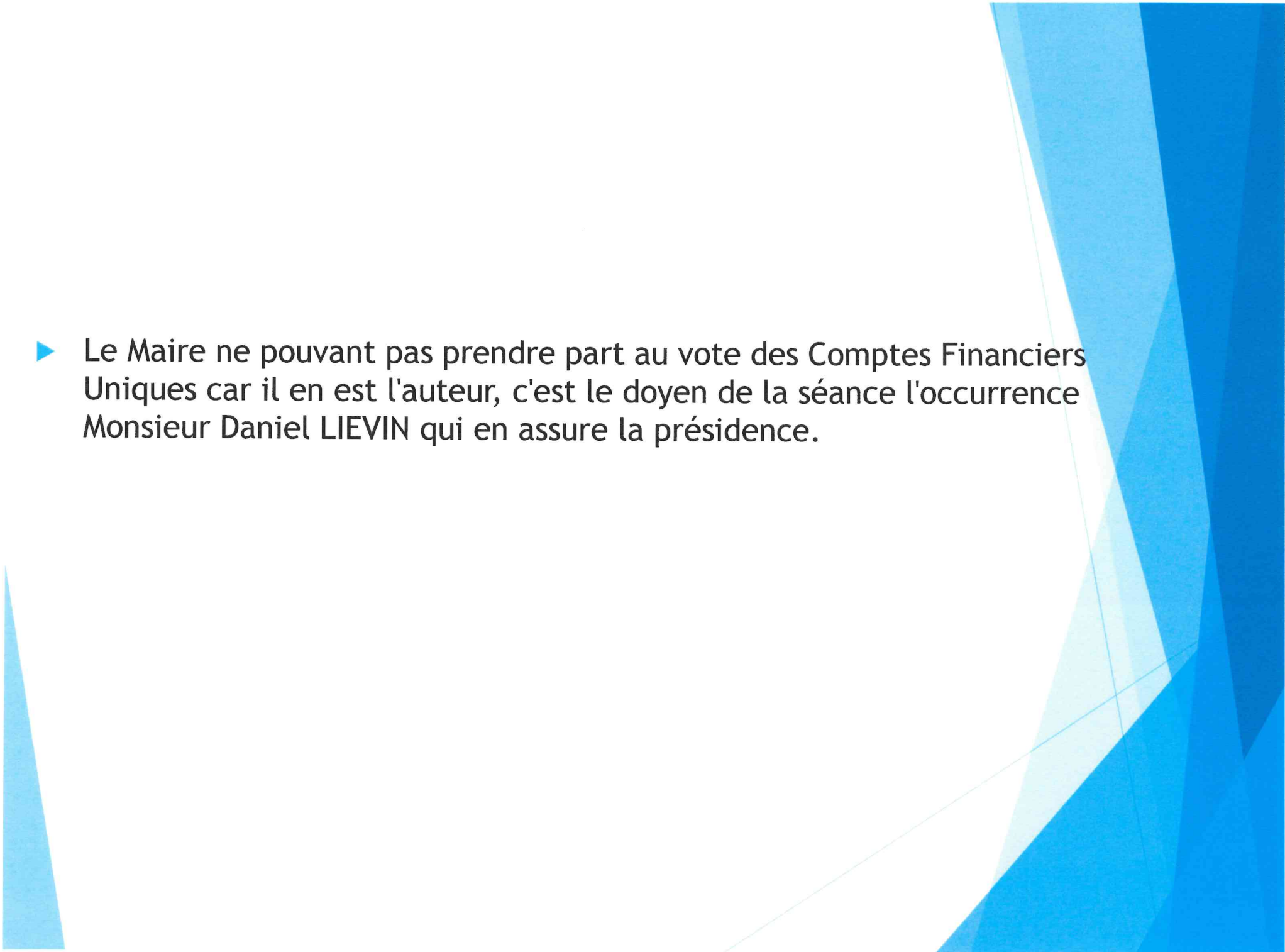
- 
- ▶ Le Maire ne pouvant pas prendre part au vote des Comptes Financiers Uniques car il en est l'auteur, c'est le doyen de la séance l'occurrence Monsieur Daniel LIEVIN qui en assure la présidence.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

Compte Financier Unique – Budget M 49 Année 2025

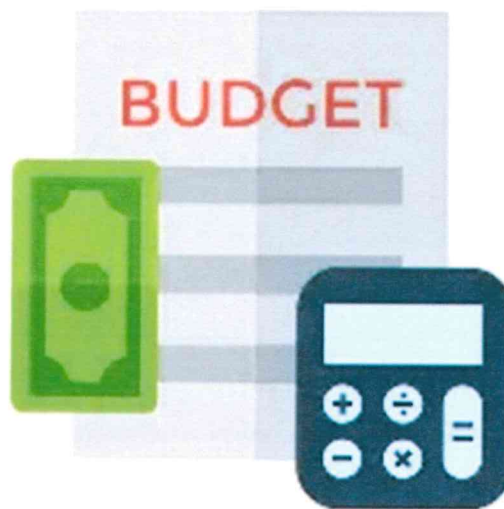
Recettes	Investissement	Fonctionnement	Total section
Prévisions budgétaires	112 304,69 €	192 782,90 €	305 087,59 €
Titres de recettes	112 784,33 €	191 061,13 €	303 845,46 €
Dépenses	Investissement	Fonctionnement	Total section
Prévisions budgétaires	928 314,00 €	198 515,00 €	1 126 829,00 €
Mandat émis	176 492,80 €	188 125,16 €	364 617,96 €
Résultat exercice N			
Résultat exercice N-1	816 009,31 €	5 732,10 €	821 741,41 €
Reste à réaliser			
Résultat	712 300,84 €	8 668,07 €	720 968,91 €

- 
- ▶ Le Maire ne pouvant pas prendre part au vote des Comptes Financiers Uniques car il en est l'auteur, c'est le doyen de la séance l'occurrence Monsieur Daniel LIEVIN qui en assure la présidence.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

4/ Délibération affectation de résultat



Madame Nathalie Colonozet présente le dossier.

Affectation de résultat - Budget M57

Compte Recette investissement 1068 : 269 341,42 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

Affectation de résultat - Budget M49

Compte Recette fonctionnement 002 : 8 668,07 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

Le Maire a tenu à présenter un point détaillé sur les emprunts en cours de la commune.

Concernant le budget général (M57) :

Au 31 décembre 2025, la commune détient deux emprunts pour un capital restant dû de 1 043 493 €.

Ces deux prêts contractés lors du premier mandat et au début du second bénéficient de taux particulièrement avantageux, respectivement 1,21 % et 0,69 %. Ces deux prêts sont à taux fixes.

Ces conditions témoignent de la confiance des établissements bancaires dans la solidité financière de notre commune et dans la qualité de sa gestion.

Autre indicateur très positif : la capacité de désendettement s'élève à 3,8 années.

Cela signifie que la commune pourrait rembourser l'intégralité de sa dette en moins de 4 ans si elle y consacrait toute son épargne.

Ce niveau est considéré comme très favorable pour une collectivité.

Concernant le budget de l'eau (M49) :

Ce budget fait apparaître au 31 décembre 2025, deux emprunts en cours pour un capital restant dû de 185 527 €.

Ce montant est à mettre en perspective avec les investissements réalisés ces 10 dernières années.

Plus de 1 500 000 € de travaux ont été engagés pour moderniser et sécuriser les infrastructures de l'eau.

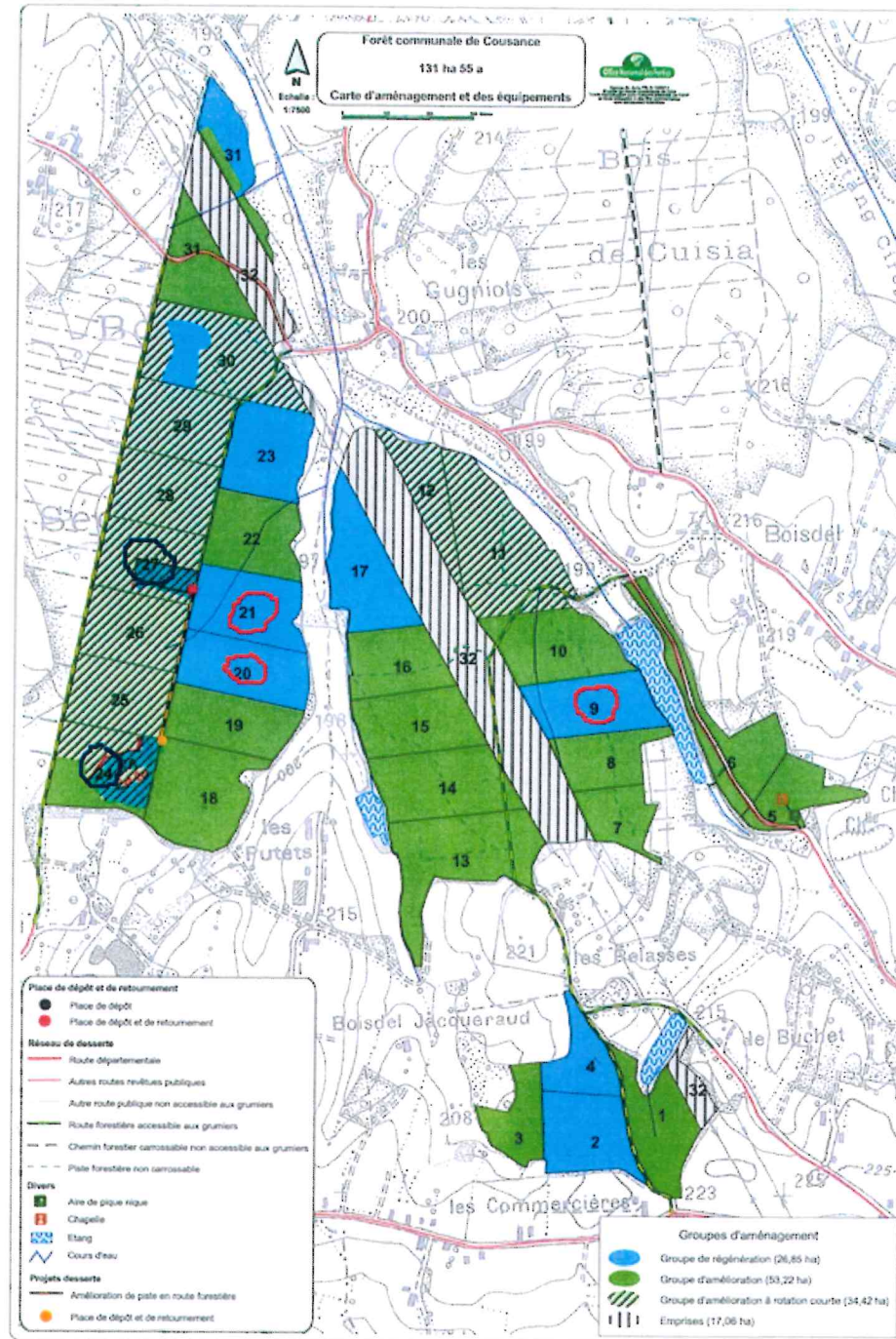
L'endettement restant apparaît donc particulièrement modéré au regard de l'ampleur des travaux réalisés.

En résumé notre commune poursuit ses investissements tout en maintenant une gestion rigoureuse et responsable de ses finances, garantissant ainsi stabilité et capacité d'action pour l'avenir.

5/ Délibération pour décrire les actions et leurs coûts qu'il convient d'entreprendre cette année sur notre forêt communale



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.



 Régénération naturelle

 Plantations

Notre interlocuteur ONF, Baptiste LAC nous propose des travaux sylvicoles sur nos plantations essentiellement composés de chênes. Ces travaux sont prévus mécaniquement et aussi manuellement. L'ensemble des parcelles qui sont préconisées pour leur entretien alternent maintenance mécanisée et dégagement manuel.

Concernant les parcelles composées de régénération naturelle, elles représentent une superficie totale de 22 ha 26 a (parcelles 9, 20 et 21). 11ha 13 a doivent bénéficier d'une maintenance manuelle et l'autre moitié peut être traitée mécaniquement. Le coût annuel de cette prestation s'établit à 18 070,00 € HT.

Concernant les parcelles constituées par des plantations, elles représentent une superficie de 4ha 36a (parcelles 24 et 27). 2ha 18a doivent bénéficier d'une maintenance manuelle et l'autre moitié peut être traitée mécaniquement. Le coût annuel de cette prestation s'établit à 3 330,00 € HT.

Nous souhaitons que les travaux sylvicoles sur les 4ha 36a de parcelles constituées de plantations puissent se réaliser cette année.

Concernant maintenant les travaux sylvicoles sur les parcelles en régénération naturelle, nous sommes aujourd'hui favorables à la mise en œuvre de ces travaux, mais nous souhaitons toutefois pouvoir ne pas mettre en œuvre ces travaux selon notre appréciation sur le terrain.

Les élus ont débattu sur l'alternative de choix qui a été proposée.
Après débat, les élus ont décidé unanimement de mettre en œuvre les travaux d'entretien uniquement sur les parcelles 24 et 27 d'une superficie totale de 4,36 hectares pour un budget de 3 330,00 € HT.

Ainsi la délibération portera sur cette proposition.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la proposition retenue.

6/ Délibération pour valider les tarifs d'abonnement concernant la bibliothèque municipale de Cousance



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Comme nous l'avons délibéré lors du Conseil Municipal du 4 décembre 2025, les recettes liées aux abonnements annuels de la bibliothèque municipale doivent dorénavant se réaliser au sein même de la Mairie.

Pour mémoire, ces opérations s'effectuaient auparavant directement à la bibliothèque sur son propre compte bancaire.

Le trésorier principal de Lons a demandé de mettre fin à cette procédure. Nous avons à cet égard délibéré en ce sens en décembre 2025.

Aujourd'hui, il nous convient donc de valider un tarif annuel d'abonnement à la bibliothèque lequel sera encaissé par notre régie existante dédiée jusqu'à présent exclusivement à des opérations de location de matériels et de salle notamment.

Le prix de l'abonnement annuel est maintenu à 15 €.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

7/ Délibération pour créer un poste structurel d'Adjoint Technique qui concerne précisément Madame CLAUDIN agent d'entretien des bâtiments communaux



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Notre agent d'entretien Madame Angélique CLAUDIN est encore aujourd'hui en emploi CDD que nous renouvelions jusqu'à présent chaque année.

Angélique CLAUDIN effectue les tâches de ménage suivantes :

- L'ensemble des bâtiments de la Mairie,
- La bibliothèque municipale,
- Nos salles municipales et les sanitaires : Salle de la Grenette et Salle des Frères,
- Le gymnase au niveau des sanitaires, des vestiaires et de la salle Roger Boudet,
- Le logement d'urgence,
- Le vestiaire du foot sur la base d'une heure par mois.

Son temps hebdomadaire d'activité s'établit aujourd'hui à 15,23 heures.

Compte tenu de la grande qualité des prestations de Madame CLAUDIN d'une part, de l'obligation contractuelle que nous avons à savoir la conserver ou nous en séparer et enfin pour procurer à Madame CLAUDIN la sécurité et la sérénité qu'elle mérite, nous souhaitons la conserver à travers un emploi CDI structurel sur une base horaire hebdomadaire identique de 15,23 heures.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

7/ Divers et dernières minutes



POINT SUR LA REVUE MUNICIPALE COUSANCE MAG :

Le Maire indique que la revue Cousance Mag est en cours de finalisation et qu'elle pourra être distribuée dans les boîtes aux lettres des cousançois avant fin février.

POINT SUR L'ARRIVEE DE LA NOUVELLE PEDICURE – PODOLOGUE :

Le Maire se réjouit de l'arrivée et de l'installation de Madame Nathalie GUICHARD, Pédicure-Podologue. Ses consultations viennent de débuter. Madame GUICHARD affiche une satisfaction au regard de ses qualités d'installation que celles-ci soient professionnelles et personnelles.

Séance terminée à 21 h 03.